

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 17 novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10/11/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET, Déborah DUBUIS.

Pouvoirs/Absents/Excusés : David JARRY, Benoit LOISEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT.

a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-064 Budget Principal - Décision Modificative n°2

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements/ouverture de crédits comme suit afin de régler les dépenses liées aux charges de personnel non titulaire :

COMMUNE DE LARGEASSE

DECISION MODIFICATIVE 2

Conseil Municipal du 17/11/2022

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
012/6413	10 000,00	74/744	10 000,00
TOTAL	10 000,00	TOTAL	10 000,00

- Après en avoir délibéré, **le Conseil à l'unanimité.**
- **Décide** d'approuver les propositions ci-dessus
- **Adopte** cette délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour Copie conforme,

En mairie, le 17 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU

